

Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 9 Juin 2023 à 18h30

Jean Jacques Hyst, maire de La Madeleine sur Loing, a convoqué le conseil municipal ce vendredi 9 Juin 2023 à 18h30 en mairie.

Etaient présents

Mr Jean Jacques Hyst
Mme Régine Pointeau
Mme Anne Lenoir
Mme Sylviane Donelli
Mr Philippe Sikoski
Mr Steve Lellouche

Etaient excusés Mr Frédéric Lemarne (Pouvoir à Monsieur Steve Lellouche)- Mr Guy Thillou (pouvoir à M Jean Jacques HYEST) et Mme Christel Leboeuf

Secrétaire de séance, Mme Régine Pointeau

Les conseillers municipaux présents au conseil municipal précédent valident le compte rendu du conseil municipal du 7 Avril 2023.

Ordre du jour

1. Désignation du délégué du conseil municipal pour l'élection des sénateurs
2. Désignation des suppléants pour l'élection des sénateurs
3. Demande de subvention au département pour la phase 2 de l'aménagement pour la zone ENS « La Prairie de Glandelles »
4. Demande de subvention au titre du fonds vert dans le cadre de l'aménagement de l'ENS.
5. Signature d'une convention pour les services SIG du SDESM et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique.
6. Adhésion à la Mission Locale de la Seine et du Loing.
7. Informations du maire
8. Questions et affaires diverses
9. Calendrier prévisionnel

Compte rendu

1. Désignation du délégué du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BDE-009 2023 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral du département de Seine et Marne,

Vu la circulaire préfectorale,

Constitution du bureau

Président : Mr Jean Jacques Hyst

Membres : Madame Sylviane Donelli, Madame Régine Pointeau, Madame Anne Lenoir et Monsieur Steve Lellouche

Monsieur Jean Jacques Hyst est candidat pour être le délégué du conseil municipal

Election du délégué :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :8
- majorité absolue :5

Monsieur Jean Jacques Hyest est élu à la majorité absolue avec 8 voix et accepte le mandat.

2- Désignation des suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BDE-009 2023 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral du département de Seine et Marne,

Vu la circulaire préfectorale,

Constitution du bureau

Président : Mr Hyest

Membres : Madame Donelli, Madame Pointeau, Madame Lenoir et Monsieur Lellouche

Election des suppléants

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :8
- majorité absolue :5

Sont élus à la majorité absolue Madame Régine Pointeau, Monsieur Guy Thillou, Monsieur Frédéric Lemarne, avec 8 voix chacun,et acceptent leur mandat.

3- Demande de subvention au département pour la phase 2 de l'aménagement pour la zone ENS « La Prairie de Gandelles »

Il est proposé au conseil municipal

- d'émettre un avis favorable à la réalisation de la phase 2 de l'aménagement de l'ENS pour un montant total de 28 750,90€ HT.
- De solliciter une subvention à hauteur de 50% du département de Seine et Marne, au titre des espaces naturels sensibles afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet Soit :

Travaux	28 750,90€ HT
Etat (Fonds vert) 30%	8 625,27€
Département 50%	14 375,45€
Reste à charge commune	5 750,18€

Le conseil municipal, émet à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable à la réalisation des travaux de la phase 2 de l'aménagement de l'ENS et approuve la demande de subvention auprès du département.

4- Demande de subvention au titre du fonds vert dans le cadre de l'aménagement de l'ENS

Il est proposé au conseil municipal

- d'émettre un avis favorable à la réalisation de la phase 2 de l'aménagement de l'ENS pour un montant total de 28 750,90€ HT.
- De solliciter une subvention à hauteur de 30% au titre du fonds vert afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet, par le plan de financement suivant, soit

Travaux	28 750,90€ HT
Etat (Fonds vert) 30%	8 625,27€
Département 50%	14 375,45€
Reste à charge commune	5 750,18€

Le conseil municipal, émet à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable à la réalisation de la phase 2 des travaux et approuve la demande de subvention auprès de l'Etat

5- Signature d'une convention pour les services SIG du SDESM et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention cadre annexée à la présente délibération ainsi que ses annexes.
- D'autoriser le Maire à compléter et signer cette convention
- D'autoriser le Maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette convention.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la convention, autorise le Maire à compléter et signer cette convention et l'autorise à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette convention.

6- Adhésion à la Mission Locale de la Seine et du Loing

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la Mission Locale Seine et Loing, pour l'année 2023 à hauteur de 390.50€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur Hyst propose que la commune adhère à la Mission Locale Seine et Loing en raison de son efficacité. La cotisation par habitant est de 1.10€ soit une participation totale de 390.50€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'adhésion de la commune à la mission locale Seine et Loing et autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7- Information du Maire

Monsieur le Maire présente les remerciements des associations -Pupilles des Pompiers et ADMR- pour les subventions accordées par la commune.

8- Questions et affaires diverses

Monsieur Steve Lellouche demande que le travail d'entretien dans le lotissement soit complété et suggère une remise en état du panneau de l'entrée sud de la Madeleine.

Monsieur Philippe Sikoski fait un bilan rapide de la brocante. Le bilan est positif, bien que moins lucratif que celui de l'année dernière. Il remercie les participants et propose qu'un apéritif soit offert au conseil municipal par le comité des fêtes au 14 juillet 2023.

En cas de canicule, une information sera donnée aux personnes âgées et/ou seules

9-Calendar prévisionnel.

Une réunion est à prévoir pour la préparation du 14 Juillet, à une date ultérieure.

En prévision, un pique-nique à la rentrée.

Monsieur Steve Lellouche invite le conseil municipal à la Fête des Voisins de son quartier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le 13 juin 2023,

Le Maire
Jean Jacques HYEST

